

Initiatives ministérielles

de notre pays et à la question de savoir qui a probablement le plus à gagner ou à perdre, nous avons certainement beaucoup à gagner à apprendre à connaître nos autochtones et à en savoir davantage au sujet de leur histoire et de leur culture. Il est important de comprendre en quoi consiste leur culture et de tâcher d'en tenir compte. Si les autochtones en arrivaient à connaître eux aussi notre culture, je crois que tous les membres de la collectivité s'en trouveraient mieux et le monde des affaires également.

• (1635)

Mon intervention est très brève. Il s'agit simplement de sensibiliser davantage les gens, ce qui permettra une meilleure compréhension, ce qui mènera à une solution de problèmes et, espérons-le, à l'adoption du projet de loi C-107.

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappelle à la Chambre que nous en sommes maintenant à la dernière étape du débat sur le projet de loi C-107 et que les députés ont droit à une intervention d'une durée maximale de dix minutes, sans question ni observation.

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-107. En tant que membre du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du grand Nord, je sais à quel point le projet de loi est important. Je voudrais parler un peu de la négociation des traités de la Colombie-Britannique du point de vue du gouvernement fédéral.

En participant aux négociations, le gouvernement fédéral vise un double objectif: fixer avec certitude les droits et les obligations de tous les utilisateurs des terres et des ressources et établir de nouvelles relations entre les membres des premières nations et les autres citoyens. Il importe que les relations entre les autochtones et les autres Canadiens soient meilleures.

Les grandes lignes des intérêts que le Canada vient défendre à la table de négociation des traités figurent dans le document provisoire en date du 27 juin 1995 qu'a produit le Bureau fédéral de négociation des traités.

Le gouvernement fédéral a compétence principale sur des questions comme les avantages financiers, la gestion du gouvernement et les pêches, alors que, dans d'autres domaines, tels le territoire et la faune, il peut exercer divers degrés de pouvoir. Le gouvernement fédéral n'a pas compétence principale sur toutes les questions qui sont sujettes à négociation, mais il a déclaré son intérêt dans chaque domaine. L'intérêt du Canada dans la conclusion de traités en Colombie-Britannique est avant tout de s'assurer que l'équité, la capacité financière, la clarté et la durabilité soient au rendez-vous.

Le gouvernement fédéral s'est aussi dit intéressé par la négociation des éléments clés du traité, à savoir les terres et les ressources, les avantages financiers et la gestion du gouvernement. Je me permets de signaler les principaux aspects de ces éléments.

En ce qui concerne les terres et les ressources, nous voulons garantir la conservation des ressources afin que tous les Canadiens puissent les utiliser et en bénéficier dans l'avenir. Nous voulons assurer la promotion et l'intégration d'une approche coordonnée en matière de gestion des terres et des ressources.

Nous voulons aussi identifier et consulter les tierces parties qui sont intéressées et visées et être équitables avec elles. Nous devons évidemment respecter les droits que la loi reconnaît à tous nos concitoyens. Si je fais partie du comité parlementaire, c'est notamment pour promouvoir l'autonomie des premières nations. Enfin, pour ce qui est des terres et des ressources, nous devons respecter les obligations fondamentales du Canada.

Au chapitre des avantages financiers, nous voulons nous assurer que les ententes conclues seront abordables pour l'ensemble des Canadiens. C'est très important. À mon avis, en travaillant en collaboration avec toutes les parties, nous pouvons faire en sorte qu'il en soit ainsi. Nous devons aussi éviter que cela ne constitue un fardeau pour l'économie et les contribuables canadiens.

Mais nous devons surtout nous assurer que tous les traités conclus en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada soient justes et équitables. C'est très important pour le gouvernement. Dans notre livre rouge, nous avons promis que tous les traités conclus seraient justes et équitables. Le dernier aspect le plus important concerne la promotion de l'autonomie des membres des premières nations.

• (1640)

Dans le domaine de la gestion publique, le principal objectif consiste à établir de nouvelles relations avec les premières nations. C'est important pour nous. Nous ne ménageons aucun effort en ce sens. Dans mon comité, je vois cela se produire de plus en plus souvent. Nous sommes aussi témoins de cela dans un sous-comité sur l'éducation dont je fais également partie. Nous voyons comment ces nouvelles relations peuvent s'établir de manière que les premières nations puissent jouer le rôle qui leur revient dans notre pays.

Nous voulons conclure des arrangements clairs et harmonieux entre tous les ordres de gouvernement. Nous voulons aussi maintenir la souveraineté fondamentale du Canada et assurer l'application de la Charte des droits et libertés.

Nous devons veiller à ce que les gouvernements des premières nations soient démocratiques et responsables. Comme cela devient de plus en plus une réalité, les peuples autochtones veulent que leurs gouvernements soient plus démocratiques et plus responsables.

Nous voulons reconnaître les besoins uniques des premières nations. C'est également très important. Nos premières nations ont tellement de besoins propres à eux. À l'aide de ce traité et de cette commission, ces besoins uniques peuvent être soulignés et accentués.

Les moyens par lesquels le Canada atteindra ses objectifs seront déterminés par des consultations poussées avec les tierces parties ainsi que, en dernier lieu, par le processus de négociation avec les premières nations et la Colombie-Britannique.

Quelle est la vision pour l'après-traité en Colombie-Britannique? Le gouvernement fédéral a une vision pour la Colombie-Britannique après la conclusion des négociations sur le traité avec les premières nations de la province. Le Canada veut une société dans laquelle de nouvelles relations se forgeront avec les premières nations, des relations de toute évidence fondées sur le respect et la confiance, des relations qui concilieront la réalité